

# Dossier

## Fonds

### *De soutien*

## AUX CLUBS



A rendre avant le  
28 aout 2026

à : [jonathanblondydistrict24@gmail.com](mailto:jonathanblondydistrict24@gmail.com)

# Rappel

## Fonds de soutien Les modalités



01

Montant maximum : 400 euros  
ET  
Ayant pour plafond 50 % du projet

02

Sont exclus : Achats de maillots, de ballons, recrutements de joueurs/éducateurs, arbitres, entre autres, activités extra sportives.

03

Les clubs ayant obtenus une subvention grâce au District via l'ANS ne sont pas éligibles (Répartition des subventions au maximum de clubs)

04

Priorité donnée aux clubs ayant moins de 250 licencié(e)s au 30/06/2025 Et/ou un budget de moins de 100.000 euros.

**Le dépôt du dossier ne vaut pas acception !**



# Projet

N°Affiliation club : .....



NOM DU CLUB : .....

PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER : .....

OBJET DU PROJET (TYPE D'ACHAT) : .....

QUELQUES MOTS SUR LE PROJET (PUBLIC VISÉ / DANS QUEL BUT / ETC.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



### BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET A L'ÉQUILIBRE

| DEPENSES | MONTANT | RECETTES                             | MONTANT |
|----------|---------|--------------------------------------|---------|
|          |         | Fonds Propres du club                |         |
|          |         | Subvention<br>(Mairie / Conseil Dép) |         |
|          |         |                                      |         |
|          |         | Demande Fonds de Soutien D24         |         |
| TOTAL    |         | TOTAL                                |         |

- Le montant de la demande au fonds de soutien ne peut excéder 50 % de la dépense, dans la limite de 400 euros.
- Une fois la somme attribuée par la commission des finances, l'aide sera débloquée après transmission de la facture correspondante à l'achat.